

**Comité technique de réseau du 16 février 2016**  
**Avenir des missions**  
**- Mission collectivités locales -**

**I. Les grands éléments de contexte :**

- une nouvelle évolution de la carte communale et intercommunale (nouveau seuil d'EPCI à 15000 habitants, essor des communes nouvelles) et la fusion des régions,
- la recherche de nouvelles formes de mutualisation dans le secteur hospitalier (Groupements Hospitaliers de Territoire ou GHT),
- une réduction tendancielle des offices publics de l'habitat conservant la comptabilité publique<sup>1</sup>,
- les tensions financières des collectivités locales induisant un besoin accru de surveillance et de prévention doublé d'une plus grande exigence en matière de contrôle budgétaire mais aussi des difficultés éventuelles pour travailler en partenariat sur les sujets générateurs de coûts, le cas échéant transitoires, pour les collectivités (réduction des espèces, recours au transport de fonds, investissement dans les moyens modernes de paiement),
- les tensions financières sur le budget de l'Etat conduisant à la recherche constante d'automatisation, de simplification, de hiérarchisation (dans le respect de la qualité) à combiner avec des moyens informatiques sous contrainte,
- des progrès parfois attendus par les collectivités moyennes et grosses (réactivité dans la mise à jour des bases, conseil sur les impôts commerciaux), auxquels s'ajoutent des besoins spécifiques d'accompagnement de certaines populations d'organismes (certification des EPS, expérimentation de la certification des comptes locaux),
- un développement massif de la dématérialisation des procédures comptables d'ici 2020 (obligation loi NOTRé, facturation électronique) et, en corollaire sur les moyens de paiement, une diminution tendancielle des espèces et des chèques, en lien avec l'essor des moyens de paiement dématérialisés (projet ASAP / ENSU, PAYFIP),
- la poursuite de projets structurants de modernisation de certains pans de missions (projet [Mistr@I](#) visant à doter les collectivités locales et les EPS de comptes de dépôts de fonds individualisés).

**II. Les pistes/réflexions :**

**1 – La préparation d'une expérimentation importante**

- Le développement de nouvelles missions de « back office SPL » pourrait porter d'une part sur la mutualisation d'opérations complexes dans HELIOS telles que la gestion des paramétrages et des

<sup>1</sup> Le nombre d'OPH en comptabilité publique est désormais inférieur à 50 % du total.

tiers, les habilitations, mais aussi le déport des fonctions de visa de la dépense ou de la recette permis par la dématérialisation, y compris en matière de paye. Ces nouvelles pistes de travail feront l'objet d'expérimentations qui seront lancées en 2016.

- Si elles prospèrent, elles permettent d'envisager un réseau comptable départemental appuyé à terme sur des postes comptables solides auxquels pourraient être adossés des postes plus petits, qui seraient maintenus dans des fonctions de proximité tout en confiant par convention la gestion comptable quotidienne à un back office situé dans les gros postes (ou en direction) ; ce modèle préserverait la mission de comptable tout en permettant une gestion quotidienne plus solide et le maintien d'un service de proximité auprès des partenaires locaux, notamment les plus petits.

La spécialisation hospitalière a par ailleurs vocation à se poursuivre, le secteur des EPS continuant de son côté à évoluer vers une recherche toujours soutenue de performance et de mutualisation des structures (GHT).

## **2 – Un renforcement des fonctions et des structures mutualisées**

Le SPL comporte aujourd'hui un certain nombre de structures de mutualisation performantes, tant en termes de concentration de certaines fonctions de back office (centres d'encaissement, mise en place récente des Centres de Services Bancaires ou CSB et Services de traitement des chèques ou STC pour les missions exercées pour le compte de la Caisse des Dépôts) que pour l'appui au réseau (différents PNSR), tendance qui peut être approfondie.

Au développement éventuel du back office comptable SPL évoqué ci dessus pourraient s'ajouter :

- une confortation du rôle des PNSR qui pourraient le cas échéant voir leurs missions élargies dans certains domaines,
- le « back office » comptable lié au projet Mistr@l<sup>2</sup> ou la mise en place de CSB pour les DFT sur le modèle des CSB caisse des dépôts.

## **3 – La direction demeure un échelon capital**

La DDFIP demeure un échelon structurant de l'exercice des missions SPL sur le territoire, en cohérence avec :

- le maintien des préfets de département ;
- la multiplicité des partenaires (collectivités mais aussi entreprises) et l'utilité de maintenir des relations nourries, au quotidien, de nos services avec ces partenaires.

L'échelon départemental continue d'exercer la majeure part des attributions métier du service hors postes comptables (versement des avances de FDL, campagnes de FDL, pilotage des postes comptables, accompagnement des réformes de la carte communale, actions de promotion et d'accompagnement des partenaires par les correspondants démate et moyens de paiement, examen des rescrits en matière de fiscalité commerciale des collocs par les correspondants des pôles gestion fiscale, missions CCSF/secrétariat de CODEFI).

C'est notamment à l'échelon de la DDFIP que doivent perdurer, voire se renforcer, les missions de prévention des difficultés financières des entités locales mais aussi d'exercice du devoir d'alerte qui reste plus que jamais nécessaire dans une perspective accrue de transparence financière et de gestion rigoureuse des finances publiques.

En revanche, le curseur entre niveau départemental et niveau régional pourrait évoluer sur certains points (missions de conseil pointues...).

-

---

2 Il s'agirait de regrouper certaines missions comptables du secteur Etat liées à la tenue des comptes de DFT.

#### **4 – De nouvelles formes de coopération avec certains partenaires, dans une recherche commune d'efficacité**

La mutualisation des contrôles entre ordonnateur et comptable, parfaitement compatible avec le GBCP (et donc la séparation ordonnateurs / comptables) doit pouvoir se développer, dans les situations pertinentes, sous la forme :

- du contrôle partenarial, qui n'a pas vocation à rester concentré sur certains processus spécifiques des grosses entités mais doit pouvoir toucher des villes moyennes voire pourquoi pas de petites structures quand les conditions sont réunies et ont été préalablement vérifiées (cela peut être synergique avec le développement des fonctions de back office comptable) ;
- de la formule encore expérimentale du service facturier local qui devrait se développer en lien avec la généralisation de la facturation électronique entre 2017 et 2020.

De manière générale, la pertinence d'un partenariat étroit entre la DGFIP et ses partenaires reste plus que jamais avérée, dans la mesure où une approche globale des gains à retirer dans différents domaines est d'intérêt commun.

#### **5 – Une exigence forte : le maintien de prestations de qualité, soutenues par un dispositif solide de contrôle interne, d'audit et de formation dans le contexte de l'évolution du réseau.**

Le dispositif de contrôle de qualité comptable au sens large (= contrôle qualité des missions effectuées) reste bien entendu une nécessité. Il y est veillé.

De même, l'adaptation du réseau aux évolutions et aux exigences de son environnement s'accompagnera d'une politique toujours attentive de formation, initiale, permanente et de soutien technique.

En effet le nombre de postes comptables se réduit même si il reste d'une grande densité (voir chiffres en annexe) ; simultanément les mouvements de restructuration de la carte communale issus de la loi RCT et à venir au titre de la loi NOTRÉ s'accélèrent.

Les petits postes ont des besoins de soutien plus ou moins aigus selon les départements.

#### **6 – Un métier de comptable conforté dans ses fondamentaux mais qui doit s'adapter à ces évolutions et être en capacité d'accompagner le changement**

Les éléments ci dessus pointent de nécessaires évolutions, mais s'inscrivent fondamentalement dans la continuité. Les grandes missions du réseau comptable demeurent car elles sont un atout important de la gestion publique.

Néanmoins, des changements doivent pouvoir intervenir dans le mode d'exercice de ces missions, qu'il s'agisse du développement généralisé de procédures comptables et de moyens de paiement dématérialisés, de formes plus intégrées de relations avec les ordonnateurs (CAP-SFACT) reposant sur une activité d'audit/diagnostic préalable plus développée visant à cibler les enjeux et les risques, ou de la structuration progressive de fonctions de back-office sur HELIOS permettant – par le développement de relations contractuelles entre les comptables et les structures d'appui - de combiner un mode d'organisation solide avec de nouvelles formes de proximités avec les partenaires.

## Annexes

### 1) Ventilation des emplois par taille de trésorerie

Emplois par trésorerie	Nombre de trésoreries	%	Emplois de ces trésoreries	%
<7	1 205	55 %	5 222	30 %
7-8	274	12 %	2 050	12 %
9-10	210	10 %	1 995	11 %
11-15	298	13 %	3 728	21 %
16-20	130	6 %	2 306	13 %
> 20	85	4 %	2 286	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 202</b>	<b>100 %</b>	<b>17 587</b>	<b>100 %</b>

### 2) Tableau des effectifs

Effectifs mobilisés sur la mission au 31/12/2014* (données Sagerfip, en ETP)	
Organismes publics locaux (communes, EPCI)	11 100 ETP
Établissements publics de santé	3 600 ETP
Offices publics de l'habitat	400 ETP
Pilotage et animation en direction	1 800 ETP

\* tous services DGFIP (directions territoriales, DNS, services centraux), Toutes missions CEPL confondues (recettes, dépenses, compta, conseil,...)

### 3) Tableau des résultats

Indicateur		Cibles 2014	Résultats au 30/11/2014	Cibles 2015	Résultats au 30/11/2015
CL-09	Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31.12.N (hors OPH]	96 %	98,04 %	96 %	97,83 %
CL-11	Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local	6,8 jours	6,9 jours	6,8 jours	7,3 jours
CL-18	Indice de Performance Comptable (IPC] Taux de dématérialisation des pièces comptables et des pièces justificatives (dans le SPL] <b>(résultat annuel pour les comptes 2014)</b>	83 % (comptes 2013)	86 ,61 % (comptes 2013)	84 % (comptes 2014)	85,94 (comptes 2014)